



# Lettre @ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

**Le 9 novembre 2017 – N°136**

- ▶ La généralisation du tiers-payant repoussée aux calendes grecques.
- ▶ L'UCR-FO appelle les retraités à se joindre aux manifestations du 16 novembre 2017.
- ▶ CSG, CRDS et CASA : seuils d'assujettissement et d'exonération sur les retraites en 2018.
- ▶ Les rendez-vous de la retraite du 20 au 25 novembre 2017.
- ▶ Colloque Défi Autonomie les 4 et 5 décembre 2017 à Saint-Etienne.

## Complémentaire santé

### ▶ La généralisation du tiers-payant repoussée aux calendes grecques

Près de 11 millions de patients couverts à 100% par la Sécurité sociale sont dispensés de l'avance de leurs frais médicaux : certains patients aux revenus modestes depuis 2015 et les femmes enceintes et les malades chroniques depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi Santé de 2016.

Ce dispositif devait être étendu le 30 novembre 2017 à tous les assurés pour la part Sécurité sociale. La Ministre de la Santé vient d'annoncer que la généralisation du tiers payant à l'ensemble des patients ne pourra pas être mise en œuvre à cette date, en invoquant car, selon elle, « *techniquement le tiers payant généralisé n'est pas faisable au premier décembre 2017. Nous ne savons pas, aujourd'hui, sur la part des mutuelles complémentaires, faire en sorte que le médecin soit remboursé.* » Définissant le terme « *généralisable* » par « *cela veut dire que toutes les personnes qui en ont besoin puissent y accéder* », la ministre précise désormais que ces services vont travailler avec l'ensemble des professionnels pour que le tiers payant soit généralisable. Si, dans une précédente intervention le 30 août 2017, le délai était « *courant 2018* » cette fois elle ne prend aucun engagement sur le délai.

S'agissant de la part complémentaire, les médecins ne sont pas contraints d'appliquer la dispense d'avance des frais en application d'une décision du Conseil Constitutionnel de janvier 2016. Depuis janvier 2017, les organismes assureurs complémentaires doivent permettre le bénéfice du tiers payant sur la part complémentaire, en application du contrat responsable (dispense d'avance de frais sur des prestations faisant l'objet des garanties contractuelles au moins à hauteur des tarifs de responsabilité).

↳ Voir l'intervention d'Agnes Buzyn à l'Assemblée nationale : <https://vimeo.com/239672114>

↳ PLFSS 2018 - Amendement n°1223 du Gouvernement sur le tiers payant : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/0269/AN/1223.asp>

## Union confédérale des retraités FO

### ▶ L'UCR-FO appelle les retraités à se joindre aux manifestations du 16 novembre 2017

Les retraités se sont mobilisés par dizaines de milliers le 28 septembre dernier contre :

- La hausse brutale de la CSG de 1,7 point appliquée à 60% des retraités qui entraînera une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat et déstabilisera le financement de la Sécurité sociale;
- L'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018 ;
- La baisse de l'APL qui s'ajoute aux ponctions fiscales de ces dernières années.

Ils n'ont pas été entendus et leurs demandes de rendez-vous au président de la République sont toujours ignorées. L'UCR-FO considère que ces attaques font partie d'une remise en cause de l'ensemble des droits et garanties obtenues par les salariés depuis 1945. L'UCR-FO salue l'appel lancé par les organisations syndicales, FO, CGT, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDL, à une journée de grève et de manifestations le 16 novembre 2017, contre la mécanique néolibérale des ordonnances MACRON. Elle appelle tous les retraités à se joindre à la mobilisation et aux manifestations organisées dans les départements.

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière  
Secteur Retraites - Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

## Bon à savoir

### ► CSG, CRDS et CASA : seuils d'assujettissement et d'exonération sur les retraites en 2018

La contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et la contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie (Casa) sont prélevées sur le montant brut des avantages de vieillesse (sauf la majoration tierce personne), pour les assurés domiciliés fiscalement en France et à la charge d'un régime d'assurance maladie français. La CNAV publie les seuils d'assujettissement et d'exonération applicables aux retraites versées en 2018 compte tenu de l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac constatée par l'Insee pour 2016 à 0,2 %. A noter que l'actualisation des barèmes est indépendante de l'augmentation de la CSG prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

↳ Circulaire CNAV N°2017-34 du 20 octobre 2017 :

[http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire\\_cnav\\_2017\\_34\\_20102017.pdf](http://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2017_34_20102017.pdf)

## Sur votre agenda

### ► Les rendez-vous de la retraite du 20 au 25 novembre 2017

Déployée dans une centaine de villes françaises, la seconde édition des « Rendez-vous de la retraite » est organisée par l'Agirc-Arrco du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017. Elle offre à chacun des actifs, quelle que soit sa situation, l'opportunité de faire le point avec un conseiller et d'être guidé dans ses choix.

Les « Rendez-vous de la retraite » édition 2017 proposent gratuitement :

↳ Des consultations personnalisées sans rendez-vous, dans une centaine de centres d'information (CICAS).

↳ Des conférences pratiques ouvertes à tous dans plusieurs grandes villes de France et retransmises sur le site [rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr) pour faire le point sur la retraite et rompre avec les idées reçues.

↳ Un accès en ligne et en continu à une équipe d'experts retraite depuis le site [lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr](http://lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr), les réseaux sociaux et l'application Smart' Retraite.

↳ Consultez le site internet dédié aux rendez-vous de la retraite : <http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr/>

### ► Colloque Défi Autonomie les 4 et 5 décembre 2017 à Saint-Etienne

Les connaissances médicales, les apports techniques, les évolutions sociales permettent aujourd'hui à nos concitoyens de vivre plus longtemps. Cet allongement de l'existence, quelle que soit sa durée, ne constitue un plus que s'il s'accompagne d'une qualité de vie permettant de poursuivre une activité sociale normale. C'est le défi de la perte d'autonomie pour notre société.

Comment garantir cette qualité de vie lorsque le temps fait son œuvre ? Pour essayer de répondre à cette question, l'association Seniors Autonomie, composée de cadres de la protection sociale collective, s'est assignée l'objectif de proposer à nos aînés, à leurs aidants, à leurs soignants l'information relative aux outils administratifs, techniques, sociaux, financiers susceptibles de les aider. L'association s'inscrit avant tout dans une démarche préventive : Comment retarder la perte d'autonomie avec les gestes simples de comportement contrôlé ? Comment assurer le maintien à domicile le plus longtemps possible dans le souci de garantir la sécurité des personnes ? Enfin, comment réaliser la transition vers des Etablissements spécialisés lorsque celle-ci devient nécessaire ?

Pour réaliser cet objectif, l'association organise à Saint-Etienne sa 11<sup>ème</sup> rencontre annuelle Défi Autonomie autour de trois axes :

↳ Un colloque destiné à faire le point des connaissances et des moyens dédiés à lutter contre la perte d'autonomie. Là se croisent les experts nationaux, régionaux et locaux.

↳ Un salon permettant à chaque acteur engagé dans la lutte contre la perte d'autonomie de présenter les services qu'il est en mesure de rendre à nos concitoyens.

↳ Des ateliers de prévention permettant aux seniors de découvrir les gestes simples qui leur permettront de protéger le plus longtemps possible leur qualité de vie.

Ces différents éléments sont bien sûr dédiés aux seniors directement concernés, mais aussi à tous ceux qui travaillent autour d'eux : les professionnels de santé, les personnels des services à la personne, mais aussi et surtout les aidants et notamment les aidants familiaux qui œuvrent tous les jours auprès de nos aînés.

Participent à cette manifestation, outre des Institutions paritaires et des mutuelles, la CNAV, la CARSAT Rhône-Alpes et l'EN3S.

↳ S'inscrire gratuitement en ligne : <http://www.seniors-autonomie.fr/inscription/>

↳ Voir le programme du Colloque 2017 « Vieillir chez soi : outils et perspectives » : <http://www.seniors-autonomie.fr/>